



Conseil d'Administration du 12 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de séance

AUBENAS – PRIVAS

Présents: Marie Claude Bannier - Patrick Bénard - Guy Blanquer - Michèle Chambon-Oriou - Michel Deydier - Marie Hélène Dubois - Françoise Flament - Anne Marie Nogaret - Noëlle Ollier – Sylviane Paulet - Françoise Roche - Edith Roure

Excusés: Lucile Brastel – Yves Perrin

Marie Hélène Dubois, Présidente du club, accueille les membres présents et ouvre la séance à 19 H 10.

1- Approbation du compte rendu du CA en date du 26 septembre 2018

Le compte-rendu proposé aux administrateurs est adopté à l'unanimité.

2- Election du bureau

Présidente: Marie Hélène Dubois
Vice Présidents: Guy Blanquer; Michel Deydier
Secrétaire: Edith Roure
Secrétaire adjointe: Françoise Flament
Trésorière: Anne Marie Nogaret
Trésorière adjointe: Noëlle Ollier

Tous les membres sont élus à l'unanimité.
Une réflexion est en cours pour déléguer l'enregistrement des adhésions à d'autres membres du CA.

3- Mise à jour des commissions

Le tableau sera finalisé quand les pilotes des différentes commissions auront contacté tous les membres pour accord.

4- Programmation des manifestations spéciales

<u>Repas de fin d'année:</u>	le 11 décembre 2018 au restaurant La Ribote à Darbres
<u>Galette des rois:</u>	le 06 janvier 2019 à l'espace Ouvèze à Privas
<u>Rando féminine:</u>	le 3 mars 2019
<u>Repas de fin de saison:</u>	le 11 juin 2019
<u>Journée des animateurs:</u>	le 14 septembre 2019
<u>Rando Béthanie:</u>	le 22 septembre 2019
<u>Rando châtaigne:</u>	le 20 octobre 2019
<u>Assemblée Générale:</u>	le 9 ou 16 novembre 2019 à l'espace Ouvèze à Privas, en fonction de la disponibilité de la salle
<u>Repas de fin d'année:</u>	le 10 décembre 2019

5- Frais de reconnaissance des animateurs de séjours

Un animateur propose de modifier le règlement intérieur des séjours. A ce jour, les frais de reconnaissance des animateurs de séjours sont répartis entre tous les participants. L'animateur propose d'en faire don au club. Il pourrait ainsi bénéficier d'un crédit d'impôts et alléger le coût du séjour.

Sa proposition soulève des questionnements sur la faisabilité de la procédure. Une réflexion sera engagée lors de la prochaine réunion de la Commission séjours. Le délai est trop court pour donner une réponse favorable pour le séjour proposé par cet animateur. Marie Hélène lui enverra une réponse.

6- Divers

- Journée des dirigeants organisée par le CDRP: a lieu le 28 novembre à Gluiras.
- Les animateurs de séjours doivent-ils prendre une assurance annulation ? Ce n'est pas nécessaire car en étant bénéficiaire de l'immatriculation tourisme le club est couvert par ce risque. Si un animateur doit annuler un séjour à la dernière minute, et qu'il ne peut pas être remplacé, le séjour est annulé. Le Club étant assuré pour le cas où un séjour est annulé de son fait (indisponibilité de l'animateur, nombre de participants non atteint...), il rembourse les participants des acomptes versés, et l'assurance immatriculation tourisme rembourse le Club des éventuels restes à charge.
- Un partenariat est signé avec le service Autonomie du département. Une demande de participation avait été faite et accordée pour le séjour Rando santé® de Septembre 2018. Une convention est signée, un compte rendu du séjour sera envoyé au département. Le club est désormais reconnu comme participant à la prévention. Le département peut en assurer la communication extérieure.
- Un futur animateur demande le remboursement de sa formation avant même d'avoir effectué les 3 randos demandées. Rappel de la convention de formation: l'adhérent fait l'avance des frais, il est remboursé dès qu'il a effectué 3 randonnées. La convention doit être signée.
- Comme pour le séjour 2018, une demande de partenariat sera faite auprès du Département pour le séjour Rando santé® de 2019. La réponse du Département intervenant après le séjour, les participants régleront leur séjour par 2 chèques, séjour et transport. Le chèque transport ne sera pas encaissé de suite, il le sera en fonction de la participation du Département.

- Lors de la journée des animateurs, une question avait été posée sur le non remboursement des frais de séjour annulé par le participant à la dernière minute et non remplacé. Le Règlement intérieur des séjours ne prévoit pas ce remboursement. Une assurance annulation est proposée et doit être davantage mise en avant. La Commission séjours doit se réunir prochainement. Elle traitera ce sujet, de la partie financière engagée par des animateurs de séjour et d'un règlement séjour.

Date prochain CA: La date est fixée au 6 février 2019 à 18 H au local de Privas.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les membres présents et lève la séance à 22 H 15.

La Présidente,
Marie Hélène Dubois

Les Secrétaires,
Edith Roure - Françoise Flament